

EXTRAIT DU REGISTRE

**COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)  
ARRÊTE DU MAIRE N° 85**

\*\*\*\*\*

**FIXANT LA LISTE DES POINTS D'EAU INCENDIE PARTICIPANT A LA  
DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE DE LA COMMUNE**

\*\*\*\*\*

**Le Maire de la Commune de Souvignargues,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,  
Vu l'Arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,  
Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2017-09-0093 du 9 octobre 2017 approuvant le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie,  
Vu le recensement de l'ensemble des points d'eau incendie établi par le SDIS du Gard,  
Considérant que les points d'eau incendie sont un élément essentiel de la cohérence et de l'efficacité de l'ensemble du dispositif de lutte contre l'incendie sur le territoire de la Commune de Souvignargues,  
Considérant que conformément aux dispositions du CGCT, dont l'article R2225-4, le Maire doit identifier les risques à prendre en compte et fixer, en fonction de ces risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie identifiés sur le territoire de la Commune de Souvignargues pour l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources,

**ARRÊTE****Article 1 :**

Les points d'eau incendie (PEI), privés ou publics, contribuant à la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire de la Commune de Souvignargues sont listés en annexe 1.

**Article 2 :**

Pour chaque PEI recensé en annexe 1 sont précisés les éléments suivants :

- la numérotation,
- le type ou la nature,
- le statut,
- l'adresse,
- le nom du gestionnaire et l'exploitant du réseau d'eau,
- les caractéristiques techniques précises.

**Article 3 :**

Les PEI listés en annexe 1 doivent faire l'objet d'un contrôle technique ou d'une visite conformément aux dispositions du règlement départemental de DECI.

**Article 4 :**

Pour les PEI listés en annexe 1 et qui ne sont pas propriété de la Commune de Souvignargues, le propriétaire dudit PEI, s'engage à informer la Commune de Souvignargues de toutes modifications dans les caractéristiques techniques du PEI tels que figurant en annexe 1.

**Article 5 :**

Toute utilisation des PEI listés en annexe 1 pour une fin autre que la lutte contre l'incendie devra faire l'objet d'une demande d'autorisation après avis du service public communal de DECI.

.../...

**Article 6 :**

La liste des PEI annexée au présent arrêté fera l'objet d'une révision annuelle.

**Article 7 :**

Une copie du présent arrêté sera adressée au SDIS 30 par l'intermédiaire de la plateforme HYDROWEB.

**Article 8 :**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Souvignargues, le 13 novembre 2017

**Le Maire,  
Serge PATTUS**



030-213003247-20171113-85-AR

Accusé certifié

Réception par le préfet : 16/11/2017  
 Publication : 16/11/2017

**SOUVIGNARGUES**  
**LISTE DES POINTS D'EAU INCENDIE**

NUMERO	NATURE	STATUT	ADRESSE	GESTION-NAIRE	DIAMETRE CANALISATION	DIAMETRE PEI	DEBIT MJH	PRESSION
1	PI	Public	Hameau de ST ETIENNE D'ESCATTES – Route de Calvisson	SAUR	>100	100	39.96	1
2	PI	Public	Chemin des Combes	SAUR	>100	100	30	1
3	PI	Public	Ets Vernazobres	SAUR	>100	100	39.96	1
4	PI	Public	Chemin du Grès	SAUR	>100	100	24.96	1
5	PI	Public	Rue du Vieux Village	SAUR	>100	100	60	1
6	PI	Public	Chemin de la Ronde	SAUR	>100	100	39.96	1
7	PI	Public	Rue de la Carrière	SAUR	>100	100	30	1
8	PI	Public	Hameau de ST ETIENNE D'ESCATTES – Place de l'Eglise	SAUR	>100	100	39.96	1
9	PI	Public	Place du Cèdre	SAUR	>100	100	39.96	1
10	PI	Public	Chemin de l'Enclos	SAUR	>100	100	60	1
11	PI	Public	Hameau de ST ETIENNE D'ESCATTES – Chemin du Mas d'Ezort	SAUR	>100	100	30	1
12	PI	Public	Chemin des Barbrières	SAUR	>100	100	30	1
13	PI	Public	Chemin de Saint-Etienne - Mairie	SAUR	>100	100	94.98	1
14	PI	Public	Lotissement les Mésanges	SAUR	>100	100	60	1
15	PI	Public	Lotissement les Missouingues	SAUR	>100	100	30	1
16	PI	Public	Hameau de ST ETIENNE D'ESCATTES Chemin Puech des Cabanes	SAUR	>100	100		
17	PI	Public	Rue du Temple	SAUR	>100	100		
18	PI	Public	Lieu-dit "Le Pouget"	SAUR	>100	100		

Le Maire,  
 Serge PATUIS